



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

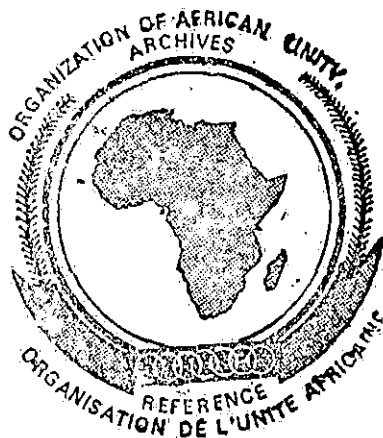
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * أديس أبابا

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTIEME SESSION ORDINAIRE
FEVRIER 1973

CM/853 (XXX)

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DES
UNIVERSITES AFRICAINES



CM0853

MICROFICHE

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES

Référence : A/15/CONST. SF.1

Accra, 22 septembre 1977

M. Paul A. Aryee,
 Chef de l'Administration,
 Organisation de l'Unité Africaine,
 Addis-Abéba, ETHIOPIE

Cher M. Aryee,

J'accuse réception de votre lettre de référence Réf. N° AD/FIN/15 datée du 23 août 1977, concernant notre demande de subvention soumise à l'Organisation de l'Unité Africaine pour l'exercice financier 1978/79.

L'OUA a déjà reconnu le rôle important que joue l'Association des Universités Africaines. Les activités, les programmes et les objectifs de l'Association sont conformes aux buts poursuivis par l'OUA et tels qu'ils sont définis dans la Charte du 25 mai 1963. Et la Conférence des Ministres de l'Education des Etats membres, réunie à Lagos (Nigeria) du 27 janvier au 4 février 1976 ont vivement recommandé que l'OUA apporte un soutien financier à l'A.U.A.

L'Association des Universités Africaines s'est vu octroyer un statut d'observateur auprès de l'OUA, il y a de cela quelques années et a depuis lors, reçu d'elle les subventions suivantes :

| | | | | | | |
|----------|------|------|------------|-----------|---------|---------------------|
| - 83.000 | \$EU | pour | l'exercice | financier | 1974/75 | (reçue) |
| - 50.000 | " | " | " | " | 1975/76 | (reçue) |
| - 75.000 | " | " | " | " | 1976/77 | (reçue) |
| - 50.000 | " | " | " | " | 1977/78 | (non encore reçue). |

Les subventions reçues pour les exercices 1975/76 et 1976/77 ont été utilisées comme suit :

A. Subvention de l'exercice 1975/76 : 50.000 \$

i. Le Centre de Documentation (21.000 \$)

La somme de 21.000 \$ a été dépensée par le Centre pour la collecte, le classement et la diffusion de l'information sur les programmes et activités de l'A.U.A. auprès des Universités membres et de leurs gouvernements.

ii. Séminaires/Colloques (12.000 \$)

La somme de 12.000 \$ a été dépensée pour deux colloques :

- a. Conférence régionale des Administrateurs d'Universités Africaines - Nairobi, Septembre 1975.
- b. Réunion sur l'Enseignement des Mathématiques dans les Universités africaines - Dakar, janvier 1976.

iii. Contribution à l'Administration du Siège de l'A.U.A. (17.000 \$)

La somme de 17.000 \$ a été dégagée pour le coût d'administration du Secrétariat sur la subvention de l'OUA.

B.

Subvention de l'exercice 1976/77 (75.000 \$)

i. Le Centre de Documentation (35.000 \$)

La somme de 35.000 \$ a été dépensée par le Centre pour l'impression du Répertoire des Universités Africaines (2^e édition révisée, 1976) et pour l'achat de publications et la mise à jour de l'information sur les Universités Africaines.

ii. Cours de langue (11.335 \$)

La somme de 11.335 \$ a été dépensée pour dispenser des cours de langue à un certain nombre de membres du personnel universitaire à Lomé (programme français) et à Cape Coast (programme anglais) en 1977.

iii. Conférence générale de l'A.U.A. (8.000 \$)

La somme de 8.000 \$ a été dégagée pour les coûts d'administration de la Conférence générale de l'A.U.A. tenue à Khartoum en décembre 1976 sur la subvention de l'OUA.

iv. Contribution à l'Administration du Siège de l'A.U.A. (20.665 \$)

La somme de 20.665 \$ a été dégagée pour les coûts d'administration du Secrétariat sur la subvention de l'OUA.

Au nom du Bureau exécutif de l'Association des Universités Africaines, je vous adresse ce dossier pour soumettre à l'Organisation de l'Unité Africaine la demande de renouvellement pour l'exercice 1978/79, de la subvention accordée à l'A.U.A. L'Association a besoin pour l'exercice 1978/79 de 432.400 \$.

La somme demandée sera consacrée au financement d'une partie importante des activités de l'A.U.A., au cours de l'exercice 1978/79.

Le détail des activités se présente comme suit :

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|
| i. Le Centre de Documentation..... | 80.000 | \$ |
| ii. Cours de Langue..... | 90.000 | " |
| iii. Séminaires, colloques, conférences et rencontre annuelle des Recteurs des Uni- versités africaines..... | 110.000 | " |
| iv. Echange d'enseignants..... | 90.000 | " |
| v. Conférences internationales..... | 12.400 | " |
| vi. Contribution à l'Administration du Siège | <u>50.000</u> | " |
| | <u>432.400</u> | \$ (Total) |

En plus, je joints les documents suivants :

- 1) Une copie de la Constitution de l'A.U.A. ;
- 2) Une note explicative portant sur notre demande ;
- 3) Des comptes vérifiés de l'exercice 1975/76 ;
- 4) Des prévisions approuvées pour 1976/77 et 1977/78 ;
- 5) Projet de prévisions pour 1978/79.

Les comptes de l'Association pour 1976/77 sont en train d'être vérifiés et une copie du rapport vous sera communiquée aussitôt que la vérification sera terminée.

Vous verrez que les buts et objectifs de l'A.U.A. sont conformes aux objectifs de l'OUA, en particulier pour ce qui a trait à la coopération inter-africaine.

Je serais heureux de fournir toute information supplémentaire nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, je voudrais vous remercier à l'avance pour votre sollicitude et votre soutien constants.

(Signé) Y.K. LULE
Secrétaire général

c.c. M. K. Dwomoh-Agyemang
Secrétaire général
Ministère des Affaires étrangères
P.O. Box M.53
Accra, GHANA.

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES

Accra, 22 septembre 1977

Note explicative sur les besoins budgétaires
de l'exercice 1978/79

Demande de subvention annuelle de l'OUA

La Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de la Session du 10^e Anniversaire de l'OUA en mai 1973, avait approuvé les résolutions suivantes :

"...A-7 Chaque Etat, en ce qui le concerne, apportera un soutien total aux programmes de l'Association des Universités Africaines et d'autres institutions, pour encourager la coopération dans certains secteurs de la formation et de la recherche, plus particulièrement, dans l'enseignement en Afrique, l'extension de l'équipement pour l'enseignement pour répondre au manque du personnel moyen et de haut niveau en Afrique, à l'étude des problèmes économiques, sociaux, culturels, scientifiques et technologiques qui sont d'une importance particulière pour le développement de l'Afrique, et enfin, à l'échange d'étudiants et du personnel enseignant..."

La Conférence des ministres de l'Education nationale des Etats membres africains organisée par l'UNESCO à Lagos, du 27 janvier au 4 février 1976, a stipulé dans sa recommandation n° 25, entre autres choses, que :

"... la Conférence recommande aux gouvernements africains, à l'OUA et aux universités africaines de considérer comme affaire urgente une dotation financière adéquate et régulière pour soutenir le programme d'activités de l'Association des Universités Africaines..."

La demande de subvention annuelle que l'A.U.A. soumet à l'OUA pour l'exercice 1978/79 consiste en une somme de 432.400 \$ devant être la contribution que l'OUA apporte à l'Association en guise de soutien et d'assistance pour lui permettre d'exécuter ses programmes.

Le détail des activités se présente comme suit :

1) Centre de Documentation - (80.000 \$)

Le Centre de Documentation a été créé pour renforcer et entretenir la communication entre les universités membres.

A cette fin, le Centre a été chargé de la responsabilité de collecter, assembler, publier et distribuer l'information de base, à savoir le Répertoire des Universités Africaines qui a été publié en juillet 1974 ; la deuxième édition révisée vient d'être publiée et est actuellement distribuée aux universités membres.

Le Centre de Documentation est également responsable de la publication du Bulletin des Universités Africaines. Ce Bulletin qui paraît deux fois l'an sert à diffuser l'information relative à l'éducation supérieure en Afrique au niveau des universités membres tout comme des organismes extérieurs intéressés à l'éducation supérieure en Afrique. Ainsi, en plus des articles d'intérêt majeur sur l'éducation supérieure et qui pourraient susciter des idées et la discussion au sein de la communauté universitaire, le Bulletin fournit également une information générale sur les activités des universités, sur leurs programmes, leurs cours, les nominations, les innovations et les travaux de recherche qui s'y déroulent. Le troisième numéro du Bulletin a paru cette année et a été déjà distribué.

Le Centre de Documentation publie et distribue également les documents réécotés suivants :

- a) Une liste des postes vacants dans les universités membres ;
- b) Une liste des demandeurs d'emploi dans les universités membres ;
- c) Un bulletin contenant des rubriques de nouvelles courantes et d'intérêt général, telle que l'annonce de nominations importantes, de départs à la retraite, d'événements universitaires comme les cérémonies de remise des diplômes, etc....

En outre, le Centre de Documentation a les activités suivantes :

- a) La compilation de l'information sur les projets de recherche en cours dans un Registre des recherches en cours dans les universités africaines, registre qui sera publié incessamment ;
- b) L'élaboration de "listes de lecture" devant servir de document bibliographique sur les sujets courants relatifs à l'éducation supérieure est également en cours ; les "listes" seront ensuite distribuées aux institutions membres et aux chercheurs. La première "liste" a paru en janvier 1975 et portait sur "l'Histoire du développement des Universités au Nigéria" (The History of University Development in Nigeria).
- c) Parmi d'autres publications en préparation figurent des répertoires, des guides et des indexes relatifs au personnel des universités, l'information sur le rapport personnel enseignant/étudiants et sur d'autres données statistiques, les critères d'admission dans les universités, les grades, les diplômes, les certificats et autres sanctions ; les aides et les bourses disponibles pour les étudiants et le personnel ainsi que les thèses acceptées pour des grades élevés par les universités membres. Il y aura également des indexes et des abstracts d'information sur des sujets relatifs au développement universitaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

Voici la répartition de la somme de 80.000 \$:

| <u>Rubrique</u> | <u>1978/79</u> |
|----------------------------------------|--------------------------|
| Salaires..... | 27.000 \$ |
| Transport..... | 8.000 " |
| Achat de publications..... | 7.000 " |
| Impression et papeterie..... | 20.000 " |
| Matériel..... | 10.000 " |
| Affranchissement postal et divers..... | 7.000 " |
| Faux frais divers..... | 1.000 " |
| | <u>80.000 \$ (Total)</u> |

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Interprétation et traduction..... | 6.000 \$EU |
| Papeterie et faux frais divers..... | 1.000 " |
| | <hr/> |
| Total..... | 30.000 \$EU |

4) Echange d'enseignants - 90.000 \$EU

Dans le cadre de ce programme a) des bourses sont accordées à des enseignants pour visiter des universités africaines en vue d'un échange d'idées avec leurs homologues de ces universités et pour participer à des travaux de recherche portant sur les sciences, la technologie et les sciences sociales et participer à l'enseignement de ces matières. b) Une assistance financière couvrant le coût des billets et les indemnités journalières (perdiem) est apportée aux examinateurs extérieurs lorsque les universités ne peuvent pas supporter les frais de recrutement de ces examinateurs.

La somme de 90.000 \$EU demandée doit permettre à soixante professeurs de tirer profit de ce programme.

5) La somme se répartit comme suit :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Transport de 60 professeurs (1.000 \$EU chacun).. | 60.000 \$EU |
| - Indemnités journalières pour 60 professeurs pendant dix jours (50 \$EU chacun)..... | 30.000 " |
| | <hr/> |
| Total..... | 90.000 \$EU |

5) Conférences internationales - 12.400 \$EU

Cette somme de 12.400 \$EU doit permettre à deux fonctionnaires de l'Association d'assister aux réunions internationales au cours de l'année 1978/79, réunions au cours desquelles les vues de l'A.U.A. doivent être exprimées et défendues. Ces réunions comprennent les réunions internationales et régionales de l'UNESCO.

L'estimation que nous avons faite pour chaque réunion est la suivante :

| | |
|------------------------------------------------------------|------------|
| - Transport : 1.200 \$EU (chacun)..... | 2.400 \$EU |
| - Indemnité journalière de 50 \$EU pendant sept jours..... | 700 " |
| | <hr/> |
| Total..... | 3.100 \$EU |

- Quatre réunions estimées à..... 12.400 \$EU

6) Contribution à l'Administration du Siège - 50.000 \$EU

La somme de 50.000 \$EU sera consacrée au coût administratif du Secrétariat et sera dégagée sur la subvention de l'OUA.

La subvention de 432.400 \$EU demandée ne servira pas à financer la totalité des activités de l'A.U.A. mais elle financera en fait une partie importante des projets prévus par l'Association pour l'exercice financier 1978/79.

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES
PROJET DE PREVISION 1978/79 POUR LE SECRETARIAT

| <u>1977/78</u> | | <u>1978/79</u> |
|----------------|---------------------------------------------------------|----------------|
| \$ | | \$ |
| | <u>RECETTES</u> | |
| 106.000 | Cotisation des membres | 60.000 |
| 14.285 | Intérêts prévus | 14.285 |
| 720 | Vente des publications | 315 |
| 50.000 | Subvention de l'OUA | 432.400 |
| 12.000 | Don de l'Administration de la C.I.D.A. | 12.000 |
| 161.000 | Subvention du Gouvernement Fédéral du Nigéria | 141.600 |
| <u>3.550</u> | Subvention du Gouvernement de l'Ouganda | <u>-</u> |
| <u>347.555</u> | | <u>660.600</u> |
| | <u>MOINS LES DEPENSES:</u> | |
| 84.000 | Salaires et indemnités | 96.000 |
| 53.000 | Transport et frais de séjour - Secrétariat et Bureau | 63.000 |
| 10.000 | Fournitures | 20.000 |
| 3.000 | Réception | 3.000 |
| 5.500 | Loyer | 15.500 |
| 7.700 | Divers | 14.700 |
| 75.000 | Colloques et séminaires internationaux | 148.500 |
| 1.000 | Faux frais divers | 7.000 |
| 2.000 | Matériel | 10.000 |
| 60.500 | Centre de documentation | 80.000 |
| 15.000 | Cours de langue intensifs | 90.000 |
| 5.000 | Coût de fonctionnement et d'entretien de véhicules | 10.500 |
| 20.000 | Coût de la Réunion des Recteurs et des Vice-Chanceliers | - |
| - | Conférences internationales | 12.400 |
| - | Echange d'enseignants | <u>90.000</u> |
| <u>341.700</u> | | <u>660.600</u> |
| <u>5.855</u> | SOLDE - POSITIF | <u>-</u> |

L'augmentation apparue dans le projet de budget 1978/79 est due

- a) à l'augmentation des coûts en raison d'un haut taux d'inflation
- b) à l'augmentation de la demande pour les cours d'anglais et de français pour faciliter la communication
- c) à l'accroissement de la demande pour la coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement
- d) Au renforcement de la coopération dans le domaine des développement des programmes et du contenu de l'éducation universitaire

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES
PREVISION APPROUVEE POUR LE SECRETARIAT EN 1977/78

| <u>1976/77</u> | | <u>1977-78</u> |
|----------------|-------------------------------------------------------------|----------------|
| \$ | | \$ |
| | <u>RECEPTEES</u> | |
| 49.000 | Cotisation des membres | 106.000 |
| 16.482 | Intérêts prévus | 14.285 |
| 300 | Vente des publications | 720 |
| 75.000 | Subvention de l'OUA | 50.000 |
| 12.000 | Don de l'Administration de la C.I.D.A. | 12.000 |
| 161.000 | Subvention du Gouvernement Fédéral du Nigéria (M100.000) | 161.000 |
| - | Subvention du Gouvernement de l'Ouganda | 3.550 |
| <u>313.782</u> | | <u>347.555</u> |
| | <u>MOINS LES DEPENSEES:</u> | |
| 81.820 | Salaire et indemnités, | 84.000 |
| 42.000 | Transport et frais de séjour (Secrétariat - \$ 36.000) | 53.000 |
| | (Bureau - \$ 17.000) | |
| 10.000 | Fournitures | 10.000 |
| 3.000 | Réception | 3.000 |
| 4.000 | Loyer | 5.500 |
| 6.500 | Divers | 7.700 |
| 70.000 | Séminaire/colloques internationaux et échange d'enseignants | 75.000 |
| 1.000 | Faux frais divers | 1.000 |
| 3.000 | Matériel | 2.000 |
| 53.000 | Centre de Documentation | 60.500 |
| 15.000 | Cours de langue intensifs | 15.000 |
| 4.000 | Coût de fonctionnement et d'entretien de véhicules | 5.000 |
| 20.000 | Conférences | - |
| - ^a | Coût de la Réunion des Recteurs et des Vice-Chanceliers | <u>20.000</u> |
| <u>313.320</u> | | <u>341.700</u> |
| <u>462</u> | Solde - positif | * <u>5.855</u> |
| - | Dépense spéciale (Note 0) | <u>12.500</u> |

* Le surplus est plus apparent que réel et ne peut être réalisé que si toutes les institutions membres payent leurs dus à l'Association. Ceci n'a jamais pu être fait.

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINESPREVISION APPROUVEES POUR LE SECRETARIAT EN 1976/77

| <u>1975/76</u> | | <u>1976/77</u> |
|----------------|--------------------------------------------------------------|----------------|
| \$ | | \$ |
| | <u>RECETTES</u> | |
| 49.000 | Cotisation des membres | 49.000 |
| 16.496 | Intérêts prévus | 16.482 |
| 1.600 | Récettes diverses | - |
| 100 | Vente des Publications | 300 |
| 50.000 | Subvention de l'OUA | 75.000 |
| 12.000 | Don de l'Administration de la C.I.D.A. | 12.000 |
| 50.000 | Centre de documentation (don de la Fondation Ford) | - |
| <u>30.434</u> | Subvention du Gouvernement Fédéral du Nigéria (M100.000) | <u>161.000</u> |
| <u>209.630</u> | | <u>313.782</u> |
| | <u>MOINS LES DEPENSES:</u> | |
| 65.000 | Salaire et indemnités | 81.820 |
| 30.000 | Transport et frais de séjour - Secrétariat | 32.000 |
| 15.000 | Transport et frais de séjour - Bureau | 10.000 |
| 5.000 | Fournitures | 10.000 |
| 3.000 | Réception | 3.000 |
| 3.000 | Loyer | 4.000 |
| 3.500 | Divers | 6.500 |
| 38.000 | Séminaires/colloques internationaux et échange d'enseignants | 80.000 |
| 3.000 | Faux frais divers | 1.000 |
| 2.000 | Matériel | 3.000 |
| 53.130 | Dépenses sur le Centre de documentation | 53.000 |
| - | Cours de langue intensifs | 5.000 |
| 3.000 | Coût de fonctionnement et d'entretien de véhicules | 4.000 |
| <u>15.000</u> | Conférence générale | <u>20.000</u> |
| <u>238.630</u> | | <u>313.320</u> |
| <u>29.000</u> | Solde - (deficit) positif | <u>462</u> |

ANNEXE 2^BASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINESRAPPORT DES VERIFICATEURS AU BUREAU EXECUTIF DE
L'ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES

Nous avons examiné le bilan ainsi que l'état des recettes et des dépenses ci-joints et avons obtenu toute l'information et toutes les explications qui, d'après nous, étaient nécessaires à l'accomplissement de notre tâche de vérification.

Selon nous, les livres de compte ont été bien tenus par l'Association autant que nous avons pu en juger par l'examen de ces livres.

Selon nous, sous réserve de la réalité de la somme de 16.797 \$EU remise en guise d'avance de loyer à un propriétaire et de la somme de 3.856,79 \$EU constituant le solde non encore réglé de l'avance pour achat de véhicule accordée à M. Keiso N'Quot, et d'après ce que nous avons pu savoir et les explications qui nous ont été données, ce bilan et cet état des recettes et des dépenses donnent une idée véridique et juste de la situation financière de l'Association à la date du 30 juin 1976, de même que de l'excédent des recettes après dépenses de l'exercice qui a pris fin à cette date-là.

Farrar Avenue,
Accra.

12 novembre 1976

Signé

Pannell Fitzpatrick & Co.
VERIFICATEURS AUX COMPTES
EXPERTS COMPTABLES



1974/75

| | | | |
|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | | |
| | 17,712 | <u>Immobilisa</u> | |
| | <u>227,361</u> | <u>Investisse</u> | |
| | 245,073 | <u>Avoir réel</u> | |
| 23,646 | | Avances (b | |
| 176 | | Stocks | |
| 20,860 | | Fonds d'in | |
| 29,500 | | Dettes du | |
| 17,238 | | Dettes div | |
| 16,830 | | Subvention | |
| - | | Dons devan | |
| <u>192,860</u> | | Numéraire | |
| <u>301,110</u> | | | |
| | | <u>Moins exig</u> | |
| 15,485 | | Découvert | |
| 12,913 | | Crédits et | |
| 22,301 | | Caisse de | |
| - | | Caisse de | |
| 4,957 | | Crédits du | |
| 69,043 | | Bourses no | |
| 50,780 | | Dons non-d | |
| - | | Dépôts reç | |
| <u>30,435</u> | | Don spécia | |
| <u>205,914</u> | | | |
| | | <u>95,196</u> | <u>Excédent d</u> |
| | | <u>340,269</u> | <u>Avoir net</u> |
| | | | <u>Fonds d'ac</u> |
| | | 110,658 | Report au |
| | | 6,552 | Réajusteme |
| | | - | Add excéde |
| | | <u>117,210</u> | |
| | | | <u>Autres fon</u> |
| | | <u>223,059</u> | <u>Fonds des</u> |
| | | <u>340,269</u> | |

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINESETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICEAYANT PRIS FIN AU 30 JUIN 19761974/75

| \$ | | \$ |
|----------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
| | <u>RECETTES</u> | |
| 23.618 | Dons reçus | 92.435 |
| 100.000 | Subvention générale de l'OUA | 50.000 |
| 37.180 | Cotisation des membres | 46.890 |
| 100 | souscription de la C.E.E.M.A. | 100 |
| 174 | Ventes des publications | 242 |
| 14.608 | Intérêts prévus | 6.444 |
| 1.188 | Recettes diverses | 3.748 |
| <u>3.023</u> | Recettes de la vente des biens | - |
| <u>179.891</u> | | <u>199.859</u> |
| | <u>DEPENSES</u> | |
| 55.211 | Salaires et indemnités | 63.398 |
| 44.898 | Transport | 30.048 |
| 1.425 | Impression et papeterie | 2.432 |
| 778 | Réparation et entretien du matériel | 607 |
| 1.828 | Affranchissement et télégrammes | 1.137 |
| 2.685 | Réception | 2.753 |
| 1.596 | Loyer | 1.876 |
| 100 | Souscription | 100 |
| 820 | Frais de vérification des comptes | 869 |
| 1.833 | Frais bancaires | 3.185 |
| 348 | Frais juridiques | 870 |
| 12.822 | Colloques et séminaires internationaux | 19.876 |
| 42.782 | Dépense du Centre de documentation | 49.418 |
| <u>583</u> | Coût de fonctionnement et entretien des véhicules Assurance | 4.583 963 |
| 1.344 | Dépenses diverses | 1.130 |
| | <u>Moins-value</u> | |
| 2.407 | Véhicule automobiles | 2.407 |
| <u>1.879</u> | Fourniture et matériel | <u>1.898</u> |
| <u>173.339</u> | | <u>187.553</u> |
| <u>6.552</u> | Solde - Excédent des recettes après les dépenses | <u>12.306</u> |

ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES
NOTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 1976

Observations générales

Les chiffres comparés de la période comptable précédente figurent dans une colonne séparée "1975"

Immobilisation

| | C O U T | | | | M O I N S V A L U S | | | | |
|----------------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Solde au 1er juillet 1975 | Additions | Disponi- bilités | Soldes au 30 juin 1976 | Solde au 1er juillet 1975 | Dans les Disponibilités | Pour l'exercice | Solde au 30 juin 1976 | Valeur nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Véhicules auto- mobiles | 12.032,84 (15.990,00) | - (-) | - (3.957) | 12.032,84 (12.033,00) | 4.813,00 (3989,00) | - (1.583) | 2.407 (2.407) | 7.220,00 (4.813,00) | 4.812,84 (7.220,00) |
| Fourniture et matériel de bureau | 12.529,71 (10.518,00) | 126,62 (2.912,00) | - (901) | 12.656,33 (12.529,00) | 2.037,00 (158,00) | - (-) | 1.898 (1.899) | 3.935,00 (2.037,00) | 8.721,33 (10.492,00) |
| | 24.562,55 (26.508,00) | 126,62 (2.912,00) | - (4.858) | 24.689,17 (24.562,00) | 6.850,00 (4.147,00) | - (1.583) | 4.305 (4.306) | 11.155,00 (6.850,00) | 13.594,17 (17.712,00) |

Investissement: \$ EU 227.361

Ceci comprend des dépôts fixes (à court terme) et représente l'investissement sur le Fonds des dettes. La somme a été investie sous forme de dépôts à court terme dans des banques étrangères et locales. Les intérêts accumulés n'ont pas été pris en compte dans ces comptes

Avances - bourses

Ceci représente la portion de bourses versées aux universités et qui n'a pas été utilisée

Fonds d'investissement sur la caisse de retraites du personnel

Ceci représente l'investissement de l'Association à la State Insurance Corporation du Ghana sur la caisse des retraites du personnel. La contribution du personnel qui a été recruté par l'Association des Universités Africaines au cours de l'année et qui s'élève à \$ EU 817,00 n'a pas encore été investie dans le compte-bancaire de l'Association.

NOTES SUR LES COMPTES (SUITE)

- (6) Dettes du personnel et dettes diverses
Elles ont été montrées dans la valeur nominale
- (7) Dons devant être reçus
Cette somme représente des dépenses sur des projets spécifiques pour lesquelles on s'attend à recevoir des dons en provenance d'Organisations donatrices
- (8) Numéraire en banque et numéraire disponible \$30.481
Ceci représente le solde bancaire se trouvant respectivement à Londres, aux Etats-Unis et à Accra y compris le numéraire disponible. Ce numéraire ne porte aucune charge
- (9) Découvert bancaire \$14.774,00
Ceci représente le solde d'un découvert de \$ EU 30.434,78 obtenu pour financer des prêts accordés au personnel pour acheter des voitures. Il n'est pas sûr que cette possibilité se représente.
- (10) Bourses non-payées
Ceci représente les bourses qui n'ont pas été payées à des étudiants envoyés dans certaines universités
- (11) Depôts reçus
Cette somme représente de l'argent gardé pour certaines Organisations pour lesquelles l'Association exécute certaines activités
- (12) Cotisations des membres
Les cotisations ont été calculées sur la base des sommes disponibles et les arriérés de cotisation s'élevant à \$ EU 34,500,00 à la date à laquelle le bilan est établi; n'ont pas été pris en compte.
- (13) Taux de conversion utilisé
Ces comptes sont établis dans la monnaie des Etats-Unis d'Amérique. Les autres monnaies ont été converties au taux en vigueur au 30 juin 1976
a) Le Cedi à \$ EU 1 = c 1,5
b) La Livre Sterling à \$ EU 1,77 = £ 1
- (14) Dons non-dépensés
Ceci représente le solde des dons reçus des Organisations donatrices pour des projets déterminés.

HISTORIQUE

En septembre 1962, à Tananarive, l'Unesco organisa une conférence sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique. Les Chefs des institutions d'enseignement supérieur africaines qui participaient à la conférence décidèrent lors d'une réunion privée en marge de la conférence de se rencontrer à Khartoum pour étudier les moyens pratiques de développer la coopération inter-universitaire africaine et pour prendre les mesures nécessaires tendant à la création d'une organisation commune susceptible de mettre en oeuvre cette coopération.

La première réunion des Chefs d'institutions d'enseignement supérieur africaines, tenue à l'Université de Khartoum du 16 au 19 septembre 1963 convint de l'opportunité de la création d'une Association des Universités africaines. Elle nomma le Comité intérimaire et le chargea de l'élaboration d'un projet des statuts pour cette association, ainsi que de l'organisation d'une conférence à laquelle elle put être créée.

Trois réunions du Comité intérimaire eurent lieu; la première à l'Université Haile Sellassie I, du 23 au 25 juillet 1964; les deuxième et troisième à l'Université de Khartoum, les 3 et 4 avril 1965 et les 22 et 23 Février 1967. Il convient de mentionner les fréquentes rencontres entre le Président du Comité intérimaire S.E.M.El Fasi et le Vice-Président Exécutif Dr. E.N. Dafaalla et les autres Membres du Comité, le Vice-Président Dr. Davidson Nichol, Dr. R.F. Baffour, Sir Bernard de Bunsen, Dr. C. Franck, Dr. S.A. Huzayyin, Dr. Kasa Wolde Mariam, Dr. M. Mursi Ahmed, Dr. E. Njoku, Dr.R. Weeks. M.D. Aitken, Secrétaire Exécutif de l'Association Internationale des Universités prêta son concours au Comité.

La Conférence de fondation dut être remise à deux reprises à la suite d'événements imprévisibles. D'abord il fut décidé d'accepter l'invitation des Universités nigériennes de tenir la Conférence à l'Université Ahmadu Bello, du 20 au 22 janvier 1966. A la veille de l'ouverture de la Conférence la désorganisation des communications avec le Nigéria empêcha la presque totalité des participants de gagner Zaria.

..//..

A la suite de ce contretemps, une série de consultations eurent lieu et il fut décidé d'accepter l'invitation des Universités de la République Arabe Unie de tenir la Conférence à Alexandrie du 12 au 14 septembre 1967. Du aux répercussions de la guerre Israélo-Arabe, il fut évident que la Conférence ne pouvait se tenir à Alexandrie aux dates prévues.

Enfin le Comité accepta l'invitation de S.E.M. EL Fasi et par la Grâce de Dieu et la bienveillance de Sa Majesté le Roi Hassan II du Maroc, la conférence de fondation se tint à Rabat à l'Université Mohammed V du 9 au 13 novembre 1967. Les projets de statuts furent adoptés et l'Association des Universités Africaines naquit.

Le premier Conseil Exécutif :

Président : S.E. Mohammed EL Fasi, Université Mohammed V,
Rabat.

Vice-Présidents : Dr. EL Nazøer Dafaalla, Université de Khartoum
Dr. T. Tshibangu, Université Lovanium,
Kinshasa.

Membres :

1. Dr. S.O. Biobaku, Université de Lagos.
2. A.A.Kwapong, Université du Ghana; Legon, Accra.
3. Dr. Y.K.Lule, Makerere Université College, Kampala.
4. Dr. Mohammed Mursi Ahmed, Université du Caire.
5. Dr. R. Paulian, Université d'Abidjan.
6. Dr. R. Roblot, Université de Madagascar.
7. Dr. S.Sy, Université de Dakar.
8. Dr. Rocherforte L. Weeks, Université du Libéria, Monrovia.

Suppleants :

1. Dr. Ahmed Abdesslem, Université de Tunis.
2. Dr. S. Audu, Université Ahmadu Bello, Zaria.
3. Dr.W.K. Chagula, Université Collège, Dar-Es-Salaam.
4. Dr. G.H. Levesque, Université Nationale du Rwanda.
5. Dr. A.T.Porter, Université Collège, Nairobi.

PREAMBULE

Nous chefs des universités et institutions universitaires d'Afrique, conscients du défi et des problèmes auxquels se heurtent les institutions d'enseignement supérieur sur tout le Continent Africain ;

Convaincus que beaucoup de ces problèmes peuvent être surmontés par le développement d'un système efficace de coopération et de consultations entre les institutions intéressées;

Conscients du rôle dévolu aux universités africaines dans le maintien de la fidélité et de l'attachement aux critères universitaires mondiaux et dans l'édification progressive d'un système d'enseignement supérieur au service de l'Afrique et de ses peuples mais cultivant ses liens de parenté avec l'ensemble de la communauté humaine;

Avons décidé de constituer un organisme collectif afin de réaliser nos buts et objectifs en harmonie avec l'esprit de l'Organisation de l'Unité Africaine.

..//..

ARTICLE I

NOM

Cet organisme est appelé "l'Association des Universités Africaines."

ARTICLE II

BUTS

Les buts de l'Association des Universités Africaines sont :

- a) de promouvoir les échanges, les contacts et la coopération entre les institutions universitaires d'Afrique;
- b) de rassembler, classer et diffuser des informations sur l'enseignement supérieur et la recherche, particulièrement en Afrique;
- c) de promouvoir la coopération entre les institutions africaines dans l'élaboration des programmes d'études et la détermination des équivalences de titres académiques;
- d) d'encourager le développement des contacts entre ses membres et le monde académique international;
- e) d'étudier et de faire connaître les besoins, dans les domaines de l'éducation et autres, des institutions universitaires africaines, et, autant que possible, de coordonner les moyens par lesquels ces besoins peuvent être satisfaits;
- f) d'encourager l'épanouissement et l'usage plus généralisé des langues africaines;
- g) d'organiser, d'encourager et d'aider des séminaires et conférences réunissant les enseignants et administrateurs des universités africaines, ainsi que toute personne intéressé par les problèmes de l'enseignement supérieur en Afrique.

ARTICLE III

MEMBRES

SECTION 1

Seules les universités ainsi que les institutions d'enseignement supérieur ayant rang d'université en Afrique peuvent être admises comme membres de l'Association.

SECTION 2

Le Conseil exécutif admet les nouveaux membres sous réserve de ratification par la Conférence générale à la majorité des 2/3. Il peut à titre d'exception admettre au moins une institution d'enseignement supérieur de chacun des pays africains, lorsqu'il existe une telle institution, même si, en interprétant de manière stricte le paragraphe précédent, aucune institution de ce pays ne pouvait être admise.

ARTICLE IV

DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

SECTION 1

Toutes les institutions membres de l'Association des Universités africaines jouissent des mêmes droits et prérogatives et ont les mêmes obligations.

SECTION 2

Les droits conférés aux membres de l'Association par ces Statuts peuvent être suspendus par décision du Conseil exécutif lorsqu'un membre ne remplit pas ses obligations en matière de paiement de cotisation.

ARTICLE V

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

SECTION 1

La cotisation annuelle à payer par chaque membre est fixée selon un barème déterminé par la Conférence générale de l'Association.

SECTION 2

Des dons et legs dont l'affectation est conforme aux buts de l'Association peuvent être acceptés sous des conditions approuvées par le Conseil exécutif.

ARTICLE VI
ORGANES ET INSTITUTIONS

L'Association des Universités Africaines comprend les organes principaux suivants :

- 1) La Conférence générale
- 2) le Conseil exécutif
- 3) le Secrétariat.

ARTICLE VII
LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

SECTION 1

La Conférence générale est l'autorité suprême de l'Association.

- Elle :
- a) détermine la politique générale de l'Association;
 - b) approuve les programmes et budgets de l'Association;
 - c) définit les directives de politique générale qu'exécuteront le Conseil exécutif et le Secrétariat;
 - d) élit le Président et les membres du Conseil exécutif;
 - e) désigne le Secrétaire général; toutefois, le premier secrétaire général sera nommé par le Conseil exécutif élu pendant la Conférence de fondation de l'Association.
 - f) s'entreprind ou charge le Conseil exécutif d'entreprendre les principales autres tâches compatibles avec les buts et objectifs de l'Association.

- 1) La Conférence générale
- 2) Le Conseil exécutif

SECTION 2

La Conférence générale est composée des représentants des institutions membres. Des observateurs peuvent y prendre part. Chaque membre a droit à une voix exprimée par son délégué désigné et présent à la séance. Toute personne admise à la Conférence générale en qualité d'observateur peut prendre la parole avec l'assentiment du Président, mais n'a pas le droit de vote.

La Conférence générale est l'autorité suprême de l'Association.

SECTION 3

- Elle :
- a) La Conférence générale se réunit au moins une fois tous les trois ans à la date et au lieu qu'elle aura choisis à l'occasion de la réunion précédente. En cas d'urgence, la date et le lieu de la réunion sont fixés par le Conseil exécutif et le Secrétariat.
 - b) Élit le Président et les membres du Conseil exécutif;
 - c) désigne le Secrétaire général; toutefois, le premier secrétaire général sera nommé par le Conseil exécutif élu pendant la

réunion peuvent être modifiés par le Président de l'Association après consultation du Conseil exécutif.

- b) La Conférence générale est convoquée en session extraordinaire sur requête écrite, adressée au Secrétariat par la majorité des membres de l'Association, ou à la suite d'une décision du Conseil exécutif prise à la majorité des deux tiers.

SECTION 4

Toutes les décisions de la Conférence générale sont prises à la majorité simple des membres présents et votants sauf dans les cas prévus dans les présents Statuts.

SECTION 5

- a) Le Président de l'Association est élu par la Conférence générale à la majorité absolue des membres présents et votants. Il exerce ses fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau Président par la Conférence générale lors de sa session ordinaire suivante.
- b) Le Président n'est pas immédiatement rééligible.
- c) Ne peut être élue Président qu'une personne présente et représentant une université membre de l'Association.
- d) Le Président de l'Association est en même temps Président du Conseil exécutif.
- e) Le Président représente l'Association en toutes circonstances.
- f) Le Président accepte, après accord du Conseil, les dons et legs conformes aux buts de l'Association.

SECTION 6

- a) La Conférence générale désigne un Secrétaire général de l'Association. Il est en même temps Secrétaire du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Il peut participer aux délibérations et discussions de Conférence générale et du Conseil exécutif, mais n'a pas le droit de vote.

- b) Le Secrétaire général est désigné pour une période de trois ans, qui pourra être prolongée pour autant de périodes que la Conférence générale le jugera utile, sur proposition du Conseil exécutif. Ses fonctions sont normalement incompatibles avec toutes autres fonctions nationales ou internationales.

ARTICLE VIII
LE CONSEIL EXECUTIF

SECTION 1

- a) Le Conseil exécutif est composé du Président, de deux vice-Présidents, et de huit membres élus par la Conférence générale, en tenant compte de la nécessité d'une représentation aussi large que possible des différentes institutions membres de l'Association. Les membres du Conseil exercent leurs fonctions pendant une période de trois ans et sont rééligibles. Ils ne pourront cependant exercer plus de deux mandats consécutifs.
- b) La Conférence générale élit, outre les membres du Conseil exécutif, cinq (5) membres suppléants. Les membres suppléants sont appelés par le Président à siéger au Conseil en cas de décès, de démission ou de vacance survenant pour toute autre cause que le Président considérerait comme suffisante. Cependant en cas d'absence occasionnelle et inévitable, tout membre peut désigner un représentant.
- c) La Conférence générale élit, parmi ses membres, deux vice-présidents.
- d) Les institutions membres d'un même Etat ne peuvent détenir plus de 2 sièges au Conseil.

SECTION 2

Le Conseil exécutif exécutera les décisions de la Conférence générale. Il :

- a) établit l'ordre du jour de la Conférence générale, le budget et le programme de travail pour la période allant jusqu'à la session ordinaire suivante de la Conférence générale;

..//..

- b) dirige et contrôle les activités du Secrétariat en collaboration avec le Secrétaire général;
- c) nomme, après consultation du Secrétaire général, les membres du Secrétariat exerçant des fonctions supérieures.

SECTION 3

Le Conseil exécutif est responsable devant la Conférence générale et lui fait rapport sur toutes ses activités.

SECTION 4

- a) Le Conseil exécutif se réunit en séance ordinaire au moins une fois par an à la date et au lieu qu'il aura déterminés.
- b) Le Conseil peut être réuni en séance extraordinaire par le Président à condition que deux tiers des membres du Conseil en fassent la demande par écrit.
- c) Le Conseil peut constituer des commissions ou des groupes de travail.
- d) Le quorum requis pour la validité des réunions du Conseil est de cinq personnes.

ARTICLE IX
LE SECRETARIAT

SECTION 1

Le Secrétariat est l'organe exécutif permanent de l'Association et, en cette qualité, accomplit les tâches qui lui sont assignées par le Conseil exécutif.

SECTION 2

Le Secrétariat de l'Association, sous le contrôle du Conseil exécutif et sous la direction du Secrétaire général:

- a) organisera un centre de documentation sur tous les problèmes de l'enseignement supérieur intéressant les universités d'Afrique;



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1978-02

Consideration of Application for Subvention by the Association of African Universities

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9727>

Downloaded from African Union Common Repository